

parti conservateur. Lorsque le parti conservateur l'applique à quelqu'un d'autre, c'est pour assurer le déroulement ordonné du débat!

**M. Bell (Carleton):** Baliverne!

**M. le président:** A l'ordre! Je ne tiens pas compte de la tentation de l'honorable député d'Assiniboïa et je mets la question aux voix.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur le président, je crois devoir prendre la parole pour invoquer le Règlement à propos de cette modification. Nous avons, aujourd'hui, assisté à des choses extraordinaires. En effet, nous avons vu la façon de procéder au comité des subsides tournée en comédie, à propos d'un projet de résolution au sujet des subsides provisoires. Le genre de débat dans lequel se sont engagés aujourd'hui les vis-à-vis ne serait pertinent que si la façon de procéder au comité des subsides à cette étape pouvait être assimilée à celle que la Chambre a établie pour les motions invitant la Chambre à se former en comité des subsides.

Une seule proposition d'amendement est autorisée lors de l'étude d'une motion de ce genre. Un sous-amendement est permis, mais un seul amendement initial. Si cette façon de procéder peut être motivée par quoi que ce soit en vertu du Règlement, ce ne serait qu'en l'assimilant à des motions de ce genre. Dans ce cas, un deuxième ou d'autres amendements ne peuvent être autorisés.

**L'hon. M. Pickersgill:** Monsieur le président, je ne puis tolérer pareille chose. Je veux dire que, de toutes les absurdités qu'on a jamais dites à la Chambre des communes, c'est la pire. Si nous avons encore le droit de faire une chose dans un Parlement britannique, c'est de proposer la réduction d'un crédit. Bien que je n'aie pas la moindre sympathie pour cette stupide proposition d'amendement, elle est parfaitement régulière.

**L'hon. M. Starr:** Stupide proposition d'amendement est un terme tout à fait exact, et la vôtre ne l'était pas moins.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur le président, la question c'est que nous ne traitons pas d'une série de postes. C'est là que l'honorable député se trompe. Si la Chambre était formée en comité des subsides et que nous traitions d'un poste, oui, on pourrait avoir une succession d'amendements en vue de réduire le montant mais ce n'est pas le cas en ce moment. Nous sommes saisis d'un projet de résolution. Les honorables vis-à-vis ont cherché à le traiter comme s'il s'agissait d'une motion invitant la Chambre à se former en comité des subsides. S'il ont raison là-dessus, alors ils doivent en accepter les conséquences.

**M. Argue:** La question de Règlement soulevée par le ministre est la plus mal fondée et la plus illogique qui soit. L'honorable député a dit simplement que le gouvernement en adoptant ce moyen,—et il s'agit seulement d'un moyen destiné à parer à une situation temporaire,—pourrait empêcher les honorables députés de proposer la réduction de postes du budget des dépenses. J'estime que Votre Honneur a déjà formulé une décision juste.

Le ministre a totalement modifié l'attitude qu'il a adoptée cet après-midi. Il a dit cet après-midi que l'on ne pouvait pas proposer un amendement et il dit maintenant que l'on ne peut pas en proposer deux même si le deuxième amendement n'a rien à voir avec le premier.

**L'hon. M. Fleming:** Je n'ai pas dit cela du tout cet après-midi.

**M. le président:** Je ne pense pas qu'il soit nécessaire que l'honorable député insiste. J'ai accepté le bien-fondé du raisonnement de l'honorable député de Bonavista-Twillingate. Je vais donc lui donner le bénéfice du doute et déclarer la proposition régulière. Le comité est-il prêt à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**M. Argue:** Je comprends l'impatience des honorables vis-à-vis. Leur écrasante majorité leur donne mauvais caractère. Ils ne veulent plus écouter les députés. Ils veulent babiller comme les phoques savants dont parlait l'ancien chef de leur parti, M. George Drew, à propos des libéraux lorsque ceux-ci étaient au pouvoir. Ils font chorus pour parler fort.

**M. Graftey:** L'honorable député est-il sincère? J'en doute beaucoup.

**M. le président:** A l'ordre.

**M. Argue:** A notre avis, le poste devrait être réduit et rayé. Vu que le Conseil privé a utilisé sa prérogative constitutionnelle bien définie pour mettre de côté une mesure législative provinciale, nous demandons que le poste soit mis de côté comme moyen de protester contre une atteinte portée aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales de citoyens canadiens résidant à Terre-Neuve. Nous contestons la raison d'être du poste, non pas l'intérêt des syndicats ouvriers comme tels ni dans celui d'un organisme donné.

**Une voix:** Non, uniquement pour le plaisir de parler.

**M. Argue:** Nous agissons ainsi parce que nous croyons que tout citoyen canadien devrait avoir le droit fondamental de se joindre à d'autres concitoyens en vue de s'associer